

Ne songerait-on pas à réagir enfin contre cette forme d'irrespect qui amoindrit fatalement le fond même des problèmes en discussion, le fond et la forme étant étroitement liés ?

La création d'un « Office de la Langue » — en surnombre d'autres offices parastataux, plus ou moins nécessaires — à confier à des mains expertes, ne serait-elle pas susceptible de rendre de bons services, en tant que susceptible de relever la fonction elle-même, en nous alignant sur les errements corrects dont un long passé porte témoignage ?

Qu'en pense notre Ministre de l'Éducation nationale ?

Problème de culture générale, d'éducation tout court, où l'isolement, si nous persistons dans nos mauvaises habitudes, risque de nous faire perdre la face, de nous faire prendre piètre figure aux yeux de quiconque a le juste respect de la langue, de l'étranger surtout.

Il n'est que de voir ce qui se passe dans les assemblées délibérantes, dans les prétoires de justice, il n'est que de lire avis, rapports, circulaires, instructions, communiqués au public, textes de lois, de règlements surtout, — trop souvent brouillés avec la langue — pour être édifié sur la nécessité de réagir contre ces regrettables déviations.

Pitié pour la langue française !

Il ne s'agit pas ici de vétilles, de subtilités, de finesses linguistiques, de recherche de purisme, d'une propension immodérée vers un classicisme qui transcenderait les moyens d'un petit pays trilingue.

Il s'agit simplement de la remise en honneur d'un parler correct, dont je ne suis pas seul à déplorer la décadence.

Le Droit, comme science et technique, requiert la précision et la clarté.

Il n'est pas de branche du savoir qui, moins que lui, puisse s'accommoder sans dommage du relâchement des formes d'expression, véhicule austère de la pensée juridique.

Voyez la sobre élégance de monuments juridiques qui nous régissent toujours : à titre d'exemple la loi de frimaire an VII sur l'Enregistrement, et encore le Code civil, dont nombre de textes, de l'avis de Stendhal, sont des chefs-d'œuvre de style et de bon goût.

Pour quel motif nos juristes ne remonteraient-ils pas aux sources d'un passé glorieux qui aurait cru démeriter s'il n'avait marqué le souci constant d'une forme irréprochable ?

Certes, une langue n'est pas figée ; elle vit, évolue, se transforme.

Sans porter atteinte à la physionomie de la langue écrite, tout en respectant la grammaire et en veillant au maintien des trésors d'une langue belle entre toutes, la France se propose d'entreprendre la réforme — prudente — de son orthographe, pour l'aligner sur la phonétique, sur la prononciation, et encore pour la rendre plus rationnelle par l'élimination de nombreux contre-sens et bizarreries.

Les agrégés de grammaire et les stylistes de tout lignage auront du mal à se mettre d'accord sur les limites d'une réforme qui, une fois décrétée, demandera du temps avant d'entrer dans les mœurs.